



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL16/2024

**Subvention 2024 du Centre Communal d'Action Sociale
A la Banque Alimentaire**

752

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMEN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Dans le cadre du partenariat avec la Banque Alimentaire et dans le but de récupérer des produits issus des enseignes nationales aux fins de mises à disposition aux bénéficiaires de l'épicerie, je vous demande d'accepter le versement d'une subvention d'un montant de **2 769,50 €** à la Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir correspondant à :

- ✓ 20,00 € : cotisation annuelle,
- ✓ 2 749,50 € : montant de la participation de solidarité 2023 (évalué sur la base du nombre de kilogrammes récoltés pour l'épicerie sur l'année N-1).

La dépense correspondante est inscrite au Budget Principal 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Accepte le versement d'une subvention d'un montant de **2 769,50 €** à la Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL16-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024